



## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 162-33

### MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRO 162 AFIN DE RÉPONDRE À LA DEMANDE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES D'INTÉGRER L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT) « PLANIFIER DES MILIEUX DE VIE ASSURANT L'ACCÈS À DES LOGEMENTS DE QUALITÉ, ACCESSIBLES ET ABORDABLES POUR L'ENSEMBLE DES MÉNAGES »

#### *AVIS PUBLIC*

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A 19.1), le Règlement numéro 162-33 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin de répondre à la demande de la ministre des Affaires municipales d'intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages » est entré en vigueur le 27 octobre 2025.

Donné à Verchères, le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Maude Poirier  
Greffière-trésorière adjointe

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, **Pénélope Larose**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil municipal, entre le 2 décembre et le 31 décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1er jour de décembre 2025.

**Pénélope Larose**  
Directrice générale  
et greffière-trésorière